

## REGLEMENT CHALLENGE JEUNE FSGT

**ARTICLE 1 :** La commission « ECOLE DE VELO- CHALLENGE JEUNE » a mis en place un challenge qui récompensera tous les jeunes de l'école de vélo (débutants à benjamins) VTT ET CYCLO CROSS licenciés FSGT. Information pour les jeunes de l'école de vélo 3 course en PO, après licence obligatoire plus accepter au départ.

Pour l'ECOLE DE VELO, le premier de chaque catégorie, y compris la 1<sup>ère</sup> féminine se verra remettre une Echarpe.

**ARTICLE 2 :** Le challenge « JEUNE » débute le 10 /11 /2013 a loos en gohelle et se termine a la dernière épreuve du cyclo cross et vtt hivernal de 2014. Seules les courses comportant les 3 disciplines (VTT-CC-ECOLE DE VELO) inscrites au calendrier hiver en feront parties.

Le challenge sera disputé sur TOUTES les courses hivernales de la saison. Sauf lors du championnat régional et national cyclo-cross et vtt.

**ARTICLE 3 :** Pour la saison hivernale un maillot de champion régional, sera attribué à la catégorie pupille et benjamin garçon et fille en cyclo-cross a Verlinghem et vtt a loos en gohelle, Le coureur qui démarre sa première course avec un vélo de cyclo-cross pourras prétendre que le maillot en cyclo-cross, pas de cumule de maillot. Un pointage sera fait par le responsable d'école de vélo pour éviter tout litige.

**ARTICLE 4 :** Pour prétendre au maillot régional soit en cyclo-cross ou en vtt sera de 12 épreuves de 1juin 2013 au 7 decembre 2013 des courses effectués avant le championnat régional par rapport au calendrier,.

**ARTICLE 5 :** Les points seront acquis suivant le barème suivant :

1 <sup>er</sup> : 20 points	5 <sup>ème</sup> : 12 points	9 <sup>ème</sup> : 4 points
2 <sup>ème</sup> : 18 points	6 <sup>ème</sup> : 10 points	10 <sup>ème</sup> : 3 points
3 <sup>ème</sup> : 16 points	7 <sup>ème</sup> : 8 points	11 <sup>ème</sup> : 2 points
4 <sup>ème</sup> : 14 points	8 <sup>ème</sup> : 6 points	12 <sup>ème</sup> : 1 point

Les coureurs suivants marqueront 1 point ainsi que les abandons

**ARTICLE 6 :** En cas d'ex-æquo au classement final, sera déclaré vainqueur celui qui aura le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des épreuves, puis des secondes places etc... ..

**ARTICLE 7 :** les feuilles d'émargement et les classements seront remis au responsable présent afin d'établir la mise à jour du classement « challenge »

**ARTICLE 8 :** Seule la commission « ECOLE DU VELO - CHALLENGE JEUNE » est apte à faire tout changement au présent règlement

**ARTICLE 9 :** Le port du casque rigide est obligatoire.

**ARTICLE 10 :** Toutes réclamations concernant les classements ou autres se feront dans le calme.

**ARTICLE 11 :** Par respect envers les personnes qui s'investissent dans ce challenge, tout coureur qui sera absent à la remise des prix sera exclu du classement au bénéfice de son suivant

LE RESPONSABLE DU CHALLENGE JEUNES

GILBERT LENGLIN